

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 28 Juin

LE VŒU DU PAYS

Depuis quelques jours de nouvelles discussions se sont engagées sur l'orientation de la politique qui doit être celle de la majorité républicaine. On a répandu les rumeurs les plus fausses et en même temps les plus surannées sur la reconstitution des anciens groupes.

Il faut donc le répéter une fois de plus, afin qu'aucune méprise ne soit possible : plus on s'applique à dégager avec sincérité le sens de toutes les manifestations d'opinion qui se sont succédé depuis quelques temps, plus on arrive à cette absolue conviction que le pays demande à ne pas voir renaître sous ses yeux les difficultés où s'était perdue la dernière Chambre.

Où, encore une fois, la France en a assez des vieux errements, des vieux groupes, des vieilles querelles, des vieilles calomnies, et, pour tout dire, de la vieille politique. Elle réclame un régime plus sain.

En vain les anciens partis lui ont-ils répété sur tous les tons : « Venez à nous et vous retrouverez la force, la santé, la vigueur ». La France n'a nulle confiance en eux.

En vain, le boulangisme qui, un instant, avait paru la séduire, parce qu'il avait fait miroiter à ses yeux la trompeuse illusion d'une politique nouvelle, lui a-t-il vanté les bienfaits d'une dictature plus ou moins déguisée.

Le pays est bien vite revenu au bon sens et à la vérité.

Il a refusé d'abdiquer ses libertés et ses droits.

Il a su reconnaître que ce serait là la plus inexcusable de toutes les fautes.

Il est resté fidèle à la République, qui de toutes les formes de gouvernement, continue à lui apparaître comme celle qui se prête le mieux à la pratique de toutes les libertés, à leur développement progressif et ininterrompu.

Organiser une grande démocratie de 38 millions d'âmes, la doter des institutions les plus libres, la faire vivre et prospérer, la doter de l'armée nécessaire pour défendre l'indépendance nationale, élever la culture intellectuelle et morale des nouvelles générations, compléter l'outillage industriel du pays, ses voies de transport, encourager le commerce et l'agriculture, et faire cet effort si difficile, si coûteux, sans compromettre le grand ressort de toute entreprise dans les temps modernes : le crédit public, voilà ce qu'a fait la République française, et elle a le droit d'en être fière.

Mais, en même temps que la nation proclamait une fois de plus cette volonté, aussi inébranlable qu'elle est réfléchie, de conserver un gouvernement qui, dès 1873 était, suivant une parole célèbre, le gouvernement nécessaire, en même temps que la nation accomplissait avec un si énergique sang-froid ce grand acte de sagesse et de raison, elle indiquait par son vote répété que si elle absolvait les fautes commises par les institutions républicaines, elle refusait son pardon ou son indulgence à ces fautes elles-mêmes et à ceux qui en étaient les auteurs plus ou moins responsables.

De là le changement opéré dans le personnel législatif; de là le grand nombre de députés nouveaux qui ont pris place sur les bancs du Palais Bourbon. Qu'ils n'oublient donc pas que s'ils y furent envoyés, ce fut pour y personnifier, y défendre, y faire triompher une politique nouvelle et par son esprit, et par son allure, et par ses résultats.

Pour qu'il en soit ainsi, ils doivent plus que jamais s'appliquer à n'aller ni au-delà, ni en deça des volontés du suffrage universel. Ils ne doivent pas confondre le mouvement avec l'agitation perpétuelle et stérile, les réformes dignes de ce nom avec d'éternelles utopies ou des conceptions à cette heure irréalisables. Le pays ne réclame nullement des tours de force; il exige avec raison, le calme, la tranquillité, la paix.

Voulant que la République dure, il lui

demande de se comporter et de se conduire comme un gouvernement qui a un lendemain et auquel appartient le long avenir et les vastes pensées.

Mais si la France entend que la République ait ce caractère de sang-froid, de patience et de force, elle ne veut nullement non plus piétiner ou rétrograder. Elle se refuserait à donner à la République une allure empruntée aux gouvernements personnels.

Ce que le pays demande, c'est quelque chose qui ne soit ni le gouvernement des politiciens, ni le gouvernement des réactionnaires plus ou moins déguisés.

Il veut une politique franche, loyale, honnête, et il demande au Parlement de s'inspirer de cette pensée, de ne pas la laisser dénaturer ni obscurcir.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 juin 1892

La question de M. Dreyfus

M. Dreyfus, adresse une question au ministre de la guerre. Il est sous le coup d'une émotion que la Chambre comprendra. Israélite d'origine, revendiquant, en ces temps d'injure, la solidarité avec ceux qui sont l'objet des agressions qu'il signale, ancien adversaire de l'homme dont le nom reviendra dans ses paroles, il eût voulu qu'un autre que lui montât à la tribune.

L'orateur rappelle les paroles qui ont été la première cause du malheur qui vient de se produire, ces paroles odieuses qui opposaient à des épées juives des épées françaises. Le ministre de la guerre souffrira-t-il un tel langage? Souffrira-t-il qu'on essaie d'opposer les uns aux autres, ceux qui versent ensemble leur sang pour la patrie? (Applaudissements.) L'orateur proteste, quant à lui, contre l'atteinte portée au patriotisme de ses camarades. Il attend avec confiance la réponse du ministre de la guerre. (Nouveaux applaudissements.)

M. de Freycinet, ministre de la guerre répond : L'émotion, dit-il, qu'a exprimée M. Dreyfus est ressentie par nous tous. Elle l'est particulièrement par le ministre de la guerre, qui voit disparaître à la fleur de l'âge un officier qui donnait les plus grandes espérances à la patrie. (Approbation générale.)

Les préceptes d'austérité calviniste que lui avait inculqués Michel, et les sages enseignements de Montaigne l'avaient du reste préservé des écarts des gens de guerre.

C'était la première fois qu'il se trouvait seul avec une femme dans un endroit mystérieux, si bien disposé pour préparer le trouble des sens. Pour la première fois, on lui pressait ainsi la main, en lui adressant un regard de cette nature.

D'ailleurs, celle dont il sentait presque l'haleine effleurer son visage, était bien faite pour bouleverser son cœur novice et inexpérimenté.

Quoique âgée seulement de dix-huit ans, Henriette d'Enragues avait l'esprit vif, enjoué, audacieux et franc d'une femme d'un âge plus mûr. Sa coquette rie éclatait dans tout son être, dans ses yeux, dans son sourire, dans son attitude, dans son geste. Son air était animé et provoquant comme son esprit.

Sa figure avait une grande fraîcheur et des agréments qui captivaient rapidement. Sa bouche, bien dessinée, était relevée, à chaque extrémité, par deux fossettes pleines de promesses et d'espérances.

Elle souriait avec finesse, et ce que sa bouche mutine n'aurait osé exprimer, ses yeux bruns, bien fendus et hardis, savaient le dire avec éloquence. Mais quelquefois il y avait des éclairs dans ces beaux yeux : ambition et animosité.

Tout cet ensemble de grâce, de malice et de désirs orgueilleux était comme encadré dans un cercle de cheveux châtain, puis, rejetés en arrière suivant la mode du temps, laissaient complètement à découvert sa physiologie animée et

M. Dreyfus a demandé si, à quelque degré, le ministre de la guerre pouvait admettre qu'on fit des catégories d'officiers d'après leur religion. Dans l'armée, continue M. de Freycinet, nous ne connaissons ni protestants, ni catholiques, ni israélites, nous ne connaissons que des officiers français (applaudissements), nous ne connaissons que des soldats prêts à tous les sacrifices que la patrie attend d'eux. (Nouveaux applaudissements.)

Nous dirons à ces officiers qu'ils ne sont nullement atteints dans leur honneur militaire par ces provocations que nous réprovoons, par ces appels aux passions d'un autre âge, par ces préjugés dont la Révolution française a fait justice. (Très bien ! très bien !) Nous leur dirons : « Vous ne pouvez être atteints par ces injures collectives, vous devez vous mettre au-dessus d'elles; vous êtes soutenus par le gouvernement, par le Parlement, par l'opinion publique qui vous couvre. (Applaudissements.)

Le ministre de la guerre veille et s'il se produit de nouvelles provocations, il fera appel à des mesures propres à les réprimer. Nous ne souffrirons par ces appels à la guerre civile dont on a osé parler. Si exciter les citoyens à la haine et au mépris les uns des autres, est une chose mauvaise, l'excitation entre les officiers est un crime national. (Applaudissements répétés.)

M. de Cassagnac. — Vous avez raison. Mais les officiers catholiques ont été insultés. (Dénégations, bruits.)

M. Maujan. — Ils se font tuer tous de la même façon.

M. de Cassagnac se lève pour répondre.

Cris à gauche et au centre : Assez ! assez !

M. de Freycinet. — Je n'ai distingué entre les officiers aucune religion. Je l'ai dit et le répète : il n'y a que des officiers français. Nous les estimons et saurons les faire respecter tous au même degré. (Applaudissements prolongés.)

M. Dreyfus. — Je remercie M. le ministre de la guerre. Ses paroles iront droit au cœur de nos camarades.

M. Cunéo d'Ornano demande la parole pour demander de transformer la question en interpellation.

Le ministre de la guerre demande la discussion immédiate de l'interpellation.

M. Cunéo d'Ornano constate qu'il s'agit de deux plus grands sentiments de l'humanité : la religion et la patrie. (Réclamations à gauche.)

M. Deloncle. — Dites la religion de la patrie.

M. Cunéo d'Ornano demande à M. Dreyfus de montrer le même esprit de tolérance quand il

mobile. La ruse féminine s'y déguisait à force de spirituelle franchise.

Sa taille bien prise et ses mouvements gracieux ne faisaient qu'ajouter un charme de plus à tous ceux que nous avons essayé de décrire.

Un des poètes du temps, Bertaut qui fut évêque de Séz, a célébré dans le sonnet que voici les attraits d'Henriette d'Enragues :

Flambeaux étincelants, clairs astres d'ici bas,
De qui les doux regards mettent le cœur en cendre,
Beaux yeux qui contraindrez les plus fiers à se rendre,
Ravissant aux vainqueurs le prix de leurs combats;

Riches filets d'amour, semés de mille appas,
Cheveux où tant d'esprit font gloire de se rendre,
Doux attraits, doux dédains, de qui l'on voit dépendre
Ce qui donne aux plus grands la vie ou le trépas;

Beau tout ou nul défaut n'a pu trouver de place :
Et je serai stupide et je suis plein d'audace
De faire votre gloire et d'oser la toucher ;

Car voyant des beautés si dignes de louange,
Pour ne les louer pas il faut être un rocher,
Et pour les bien louer il faudrait être un ange.

Le titre des deux livres qui étaient sur la table de bois eût, du reste, indiqué suffisamment à Marcel, s'il les avait examinés, de quelles pensées se nourrissait la jeune d'Enragues.

C'était les *Confessions de Saint-Augustin* dont les égarements de jeunesse devaient provoquer sa curiosité plus que le repentir chrétien; c'était aussi les *Dames galantes* de Brantôme, où sans doute elle ne puisait ni la chasteté ni la réserve.

Le regard de Henriette avait fini par faire baisser les yeux à Marcel.

En les abaissant, le jeune officier rencontra la coiffeuse (tabouret) de velours noir, sur lequel la co-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 45

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

V

PARIS EN 1598

Marcel entendit Raoul répondre par ces mots :

— La marquise faisait préparer les échecs pour jouer avec le révérend dom Gratien, qu'elle attendait, tandis que M. le comte d'Auvergne écrivait à votre père, à Malesherbes. Quant à votre sœur, son indisposition l'a fait se coucher.

Le page fut congédié avec cette recommandation.

— Va veiller dehors.

La demoiselle revint vers Marcel qui était resté debout.

— Mais asseyez-vous donc, Monsieur ! lui dit-elle avec un regard à la fois doux et un peu malicieux.

Il prit place en même temps qu'elle.

— Madame, répliqua le jeune officier, je venais vous offrir avec mes hommages, les remerciements que je vous dois pour...

— Oh ! ne parlons pas de cela. Causons plutôt, car je crains...

— Vous craignez...

— Qu'on ne nous vienne interrompre. Ma mère me surveille comme une duègne espagnole. On dirait qu'elle est jalouse de ma jeunesse, et pourtant...

— Pourquoi ?

— Ne fût-elle pas, de son temps, l'astre de la cour du roi Charles IX.

— Puis-je savoir le nom de la secourable dame qui ?...

— Henriette de Balzac d'Enragues.

— La fille de Marie Touchet, pensa le jeune calviniste, en se levant brusquement.

— Hé quoi ! mon nom est-il donc si terrible ? On dirait qu'il vous a fait peur.

Elle saisit dans les siennes une des mains du jeune homme et, la serrant doucement, elle attira celui-ci vers le siège qu'il venait de quitter.

A ce contact d'une main tiède et veloutée, à cette pression, au regard pénétrant qu'elle darda sur lui, le jeune homme sentit un feu inconnu circuler dans ses veines. Le fluide magnétique produisait son effet.

Il retomba plutôt qu'il ne s'assit sur le canapé, tout troublé, les yeux attachés sur ceux de la jeune fille qui le fascinait ainsi.

Jusqu'alors, Marcel avait passé sa vie dans les camps. Tout entier aux préoccupations de la guerre et au souvenir de la chaste et pure enfant à laquelle il avait donné son cœur, il n'avait songé qu'aux devoirs de sa position et à se distinguer aux yeux du roi, son protecteur.

s'agit de la religion catholique. (Bruit à gauche.) L'orateur rappelle que c'est la Révolution dont M. Dreyfus se réclame qui a fait des israélites des citoyens de la patrie commune. Il est le premier à protester contre la guerre de religion dont on menace le pays.

MM. Delcassé et Maujan proposent l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Un vote unanime

Cet ordre du jour est adopté sans scrutin ; toutes les mains se lèvent à droite comme à gauche et au centre.

Voix à droite. — Il faut constater l'unanimité du vote.

Le déclassement des routes nationales

Après cet incident, on reprend la discussion du projet sur le déclassement des routes nationales, c'est-à-dire sur la fusion du service d'entretien de ces routes avec celui qui est chargé d'entretenir les chemins vicinaux.

M. Cornudet, rapporteur de la commission, qui réclame conformément au projet Bartissol le déclassement des routes nationales, sans demander, comme certains députés, la fusion des deux services, répond au discours prononcé jeudi par M. Viette, ministre des travaux publics.

M. Viette réplique très vivement et défend avec une nouvelle énergie le maintien du régime actuel, qui laisse au corps des ponts et chaussées les routes nationales.

La raison ? C'est que si ces routes étaient abandonnées aux départements ; quelques-uns de ceux-ci trouveraient intérêt à entretenir certaines routes départementales mieux que les routes nationales. Le bon entretien de celles-ci est une question générale qu'on ne peut, dit M. Viette, subordonner à des questions d'intérêt purement local.

M. Doumer demande l'ajournement pour une nouvelle étude du projet, le *statu quo* ne lui paraissant pas pouvoir être maintenu plus longtemps.

Séance du 27 juin

Le privilège de la Banque de France

La Chambre reprend la discussion sur la prorogation du privilège de la Banque de France.

M. Léon Say reprend le discours dans lequel M. Millerand a, dans une précédente séance, combattu le projet de loi.

M. Léon Say rappelle que M. Millerand est contraire 1° au système de la Banque de France ; 2° au système des Banques libres investies, comme la Banque de France, du droit d'émettre du papier-monnaie.

Il est partisan, au contraire, du système qui consiste à charger l'Etat de la création et de l'administration d'une Banque nationale n'ayant pas de capital social ni, par conséquent, d'actionnaires, et ne faisant participer aucun particulier spécialement désigné, aux bénéfices de ses opérations, et en donnant, au contraire, le profit à l'ensemble du commerce et de l'industrie, sous forme d'abaissement successifs du taux de l'escompte.

L'orateur s'efforce d'établir, par l'histoire de la Banque de France à toutes les époques, que le système de M. Millerand est impraticable et qu'il aboutirait fatalement à la liberté

absolue des banques au point de vue de l'émission du papier-monnaie ; or, M. Millerand lui-même s'y est opposé.

INFORMATIONS

LE DUEL MAYER-DE MORÈS ET LA PRESSE

Le désastreux duel qui, sous un motif apparent futile, prive l'armée d'un officier d'avenir, a eu dans la presse un douloureux retentissement.

Voici les réflexions de quelques-uns de nos confrères :

L'Estafette :

Et voilà maintenant la mort de M. le capitaine Mayer, tué par M. de Morès, son camarade de promotion ! Et voilà une série de duels provoqués par les plus odieuses diffamations.

Ah ! c'est trop. Est-ce que cette folie ne va pas avoir un terme ? Est-ce que, pour les divagations d'un diffamateur, tout le monde va perdre le sens ?

La Marseillaise :

Ce dénouement terrifiant va-t-il clore la série de duels dont les journaux étaient depuis quelque temps remplis, et qui avaient pour origine cette cause monstrueuse à notre époque, — les querelles de religion ?

Il y aura dans l'opinion un vif mouvement d'indignation contre ceux qui, par leurs excès d'attitude ou de langage, rendent possible des duels aussi terribles.

Le Gaulois :

La nouvelle a causé une émotion poignante. On a déploré la mort d'un officier de l'armée française, plein d'avenir et de mérite, et sur lequel l'armée était justement en droit de compter.

La Lanterne :

Un député honorable entre tous, sali et diffamé, un officier plein d'avenir et qui rêvait au sûr, une mort plus utile à son pays, enlevé aux siens et à l'armée, voilà jusqu'ici le résultat le plus clair de l'odieuse campagne entreprise par M. Drumont.

Il est peut-être temps de s'arrêter dans cette voie, si on ne veut pas trouver au bout une nouvelle guerre de religion, ou à tout le moins l'introduction dans nos mœurs du lynchage américain.

Le Figaro :

Cette mort produira une vive impression, non seulement dans l'armée entière, mais dans le pays, parce qu'elle est survenue à la suite d'une de ces cruelles polémiques suscitées par les questions religieuses.

Le Petit Parisien :

Bien que la *Libre Parole* plaide les circonstances atténuantes, chacun n'en ressentira pas moins douloureusement la perte du capitaine Mayer, un de nos plus brillants officiers qui jouissait à juste titre de l'estime et de la sympathie de tous.

Le Voltaire :

C'est avec une poignante douleur que nous enregistrons la mort de ce soldat.

Ceux qui ont causé sa mort en provoquant des

haines entre français, ont assumé devant le pays une lourde et triste responsabilité.

L'opinion publique les jugera sévèrement.

Le Petit Journal :

Les faits qui ont précédé le drame ne sont vraiment pas en rapport avec son issue fatale. Mais il en est souvent ainsi, et ce ne sont pas les duels les plus justifiés qui finissent le plus tristement.

La Libre Parole :

Rien n'a été épargné pour arranger cette affaire qui, engagée à la suite d'une indiscretion regrettable, devait avoir un dénouement si tragique.

L'entêtement généreux de M. Mayer a fait échouer les tentatives de conciliation ; une terrible fatalité a imprimé presque tout de suite à la rencontre, malgré les précautions prises, une allure meurtrière que la famille du mort n'est pas seule à déplorer.

Notre émotion est profonde en présence de cette victime du point d'honneur, et nous saluons respectueusement son cercueil.

La Gazette de France :

Chacun déplore que nous en soyons arrivés, dans ce pays, à de pareilles discordes. Ce sont des symptômes graves qui révèlent un état d'esprit dont ne devait pas différer celui des époques de guerres civiles et religieuses.

Ce qu'il adviendra le jour où il n'existera plus aucun principe d'ordre politique et religieux, il n'est pas difficile de le prévoir ; ce sera le retour à l'individualisme sauvage, où chacun, combattant pour défendre ce qui lui appartient et lui est cher, se ruera sur son adversaire, tâchera de l'abattre à coups de calomnies, d'épées ou de poings.

Le Temps :

La tragique issue où vient de périr un brave officier de l'armée française a causé une vive émotion. Il est évident que ceux qui ont amené sa mort et provoqué, par leur polémique, de pareilles haines entre français, ont assumé une lourde responsabilité. Si cet événement pourtant faisait réfléchir les fanatiques en les mettant en présence des conséquences fatales de leur entreprise, s'il amenait une protestation unanime, un réveil puissant de la France libérale, de la France de 1789, pour mettre un terme à ces passions et à ces mœurs d'un autre âge, la mort du capitaine Mayer toujours profondément déplorable, n'aurait pas été tout à fait inutile.

Les funérailles du capitaine Mayer.

Les funérailles du capitaine Mayer ont eu lieu dimanche, en grande pompe, à trois heures de l'après-midi.

Samedi, après l'autopsie, le corps de l'officier fut mis en bière, en présence de M. Mayer, sa femme et leur fils Louis.

Le cercueil fut placé au milieu de la chambre du capitaine et recouvert de nombreuses couronnes.

Mme Mayer s'approcha alors de la bière et y déposa l'uniforme de grande tenue de son malheureux fils.

A trois heures précises a lieu la levée du corps. Cette cérémonie est présidée par M. Zadoc Kahn, grand rabbin de France, assisté de MM. Dreyfus, grand rabbin de Paris, et Mayer, rabbin, oncle du défunt.

Le cercueil est placé sur un modeste char de bois.

Henriette se mordit légèrement les lèvres, mais le fin mouchoir de lin dont elle s'était couverte la bouche déroba ce mouvement au jeune homme.

— Ce matin, répliqua-t-elle, j'ai été au Louvre avec ma mère, et il n'était question que de la faveur dont vous jouissez auprès de Sa Majesté.

— Il est vrai que...

— Que vous êtes resté enfermé avec le roi et M. de Rosny plus d'une heure durant.

— Affaires d'Etat...

— Ses conseillers seuls y sont initiés. Vous voyez bien que vous êtes en grande faveur.

— Mais, fit observer Marcel, vous m'avez envoyé votre page aussitôt après votre entrée au Louvre. Vous ne pouviez déjà savoir...

Elle rougit imperceptiblement : l'incarnat de ses joues était naturellement vif. C'est qu'elle ne disait pas la vérité : dès la veille, par son page qui avait questionné les gens de l'abbaye, elle avait appris que le jeune page avait l'oreille du roi.

— Marcel, reprit-elle, je vous aime sincèrement, et je voudrais pouvoir coopérer à vous faire un brillant avenir.

— Vous me comblez, et je vous en remercie.

— Mais pour cela, il faudrait...

Elle s'interrompit.

Ce qu'elle voulait dire lui brûlait les lèvres ; mais, si rusé que soit l'esprit d'une femme, elle hésite toujours et a peur que sa ruse ne perce sous le voile de circonlocutions dont elle le couvre.

4^e classe qui est littéralement couvert de couronnes portant les inscriptions : « Le Consistoire israélite de Paris » ; « le Consistoire central des israélites de France » ; « la Société de la Réintégration des Alsaciens-Lorrains » ; « Un Groupe d'étudiants » ; « Les Taupins de Paris » ; « les Elèves de l'Ecole polytechnique » ; « les Elèves de la 3^e compagnie à leur capitaine ».

Le convoi se met en marche vers le cimetière Montparnasse.

Autour du cercueil marchent l'épée au côté, jugulaire sous le menton, les élèves de la 3^e compagnie à laquelle appartenait M. Mayer.

Le deuil est conduit par le père et le frère du défunt, accompagnés des grands rabbins de France et de Paris.

Les honneurs militaires sont rendus par une compagnie du 31^e régiment de ligne sous les ordres d'un capitaine.

Derrière la famille suivent les élèves de l'Ecole polytechnique portant tous un crêpe noir au bras gauche.

Dans l'assistance nous avons remarqué un grand nombre de notabilités du monde politique et financier, notamment MM. Spuller, Reinach, Camille Dreyfus, députés, Rothschild, etc.

Sur le parcours, la foule respectueuse a salué la dépouille de cette victime du point d'honneur.

AU CIMETIÈRE MONTPARNASSE

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse. La cérémonie a été des plus simples : un psaume et une prière seulement.

C'était en effet dimanche le premier jour de la lune. Or, chez les israélites, on a coutume, ce jour-là, de ne pas faire de cérémonies.

Sur la tombe, de nombreux et éloquentes discours ont été prononcés par le grand rabbin, par un capitaine de l'Ecole polytechnique et par des amis du défunt.

L'explosion du restaurant Véry

Les auteurs de l'explosion viennent d'être dénoncés par Bricou et arrêtés à Londres. Ce sont deux anarchistes connus Francis et Meunier.

Voici, d'après l'anarchiste Bricou, la part de responsabilité qui incombe à chacun dans l'attentat :

C'est Francis qui a eu l'idée de faire sauter Véry.

C'est chez Meunier, 54, rue Beaubourg, que les pourparlers préliminaires ont eu lieu, et c'est chez lui que la bombe a été fabriquée.

Les quatre vengeurs de Ravachol, Bricou, sa femme, Francis et Meunier partent ensemble pour aller déposer le terrible engin à la porte du restaurant Véry.

Pendant que Francis et Meunier opéraient dehors, Bricou et sa femme restaient dans l'intérieur, occupant l'attention des employés, les empêchant de sortir.

On se souvient que quelques clients racontèrent avoir remarqué les signes d'intelligence que faisait à des individus placés en face du restaurant une femme ; c'était la femme Bricou qui, avant de partir, demandait si la bombe était placée au bon endroit.

Au Dahomey

Le 4 juin dernier, le colonel Dodds avait adressé à Behanzin un ultimatum lui enjoignant de restituer les otages français qu'il détenait, tant à Whydah qu'à Godomey et d'évacuer les divers territoires français que ses troupes avaient envahis.

Le roi de Dahomey vient de répondre à cet

— Il faudrait, reprit-elle avec une de ces inflexions de voix féminines et harmonieuses qui doivent tendre à persuader celui dont on assiège la candeur, pour en faire un instrument de l'intérêt exclusif que l'on a pour sa personne ; il faudrait pour cet avenir glorieux que je rêve à votre intention, cher Marcel...

Henriette s'arrêta encore, pour dire ensuite brusquement, avec un faux air de franchise :

— Mon Dieu ! je ne voudrais pas que vous puissiez croire que j'ai la moindre arrière-pensée personnelle. Cependant vous devez comprendre qu'afin de vous servir auprès de Sa Majesté, il faudrait que... qu'il me fut possible de l'approcher.

Marcel devinait-il le subterfuge ? involontairement il pensa à Marie Touchet, l'ancienne maîtresse de Charles IX.

Quelle droiture que soit une femme, il arrive un moment où, en abordant l'objet qui la préoccupe, elle doit forcément laisser percer sa pensée secrète.

— Le roi est galant, murmura-t-elle en baissant les yeux avec un air de pudeur bien jouée. Il nous écoute volontiers, nous autres femmes. On dit même qu'il ne nous refuse rien.

— Quand soi-même on n'a rien à lui refuser, pensa Marcel qui commençait à démêler les motifs secrets de Henriette.

Ce fut comme un flux glacial qui se répandit dans ses veines.

(A suivre.)

avait posé son pied mignon, chaussé d'une mule de satin rose. La jupe légèrement relevée laissait voir une cheville fine et nerveuse, avec la naissance dont le bas blanc dessinait un galbe ravissant.

Le jeune homme tressailla involontairement, ce qui fit sourire Henriette.

Elle se pencha vers lui ; son souffle caressait la joue de Marcel, et les parfums dont elle était imprégnée semblaient se mêler à cette halanée enivrante.

— Vous vous nommez Marcel, demanda-t-elle de sa voix de sirène.

— C'est mon nom, balbutia-t-il en frémissant :

— Marcel ! avez-vous jamais aimé ?

— Moi ?... aimé !

Il se tut : sa respiration était haletante.

N'osait-il pas avouer à cette femme, dont il sentait les effluves voluptueuses lui provoquer le cœur, que dans son âme, il avait dressé un hôtel à l'amour pur ? Ou bien gardait-il le silence par un calcul instinctif, dans ce moment d'ivresse, en reniant sa chaste idole ?

— Ah ! reprit la coquette jeune fille, mon cœur me disait bien que le page me mentait.

De nouveau elle lui prit la main.

— Moi, je vous aime, dit-elle brusquement, dès que je vous vis pour la première fois, je sentis en moi mon cœur bondir...

— Vous ! s'écria Marcel.

— Ah ! ne me repoussez pas, reprit-elle avec un soupir, car j'en mourrais.

Et de vive, d'enjouée qu'elle s'était montrée

jusqu'à ce moment, soudain elle devint triste. Son grand œil brun prit une expression mélancolique.

Elle se laissa tomber en arrière, la tête renversée.

Tous ses traits avaient revêtu un ton de langueur indicible. Elle paraissait mourante, mais son corps avait une pose pleine de mollesse provocatrice.

La magicienne essayait tous ces charmes. Ce dernier lui réussit.

A la vue de cette jeune belle fille, qui paraissait éprise de lui au point de mourir, et dont la vie semblait prête à quitter ce corps alangourdi, Marcel se sentit éperdu.

Sa raison s'en allait...

— Ah ! revenez à vous, s'écria-t-il naïvement en entourant de ses bras la taille de mademoiselle d'Entragues pour la relever. Ne mourez point ! Je vous écoute...

Lentement elle se redressa, avec un triste sourire qui peu à peu se changea en une gaie expression, grâce aux deux mutines fossettes aux joues.

— Ainsi, je puis espérer ? dit-elle en plongeant son regard dans celui de Marcel.

Celui-ci poussa un soupir, l'image de Marie lui était apparue.

— Voyons ! reprit-elle, parlons alors de vous, de votre avenir. Le roi vous aime, dit-on ?...

— Comment le savez-vous, demanda l'officier avec quelque surprise.

— Je sais tout ce qui vous intéresse.

— Hier, vous m'avez vu pour la première

acte, en écrivant au commandant de nos établissements du Bénin, qu'en ce qui concerne sa première réclamation, satisfaction lui a été donnée, puisque, soit par voie d'échange, soit de plein gré, tous les otages ont recouvré leur liberté. Il se refuse à évacuer les territoires occupés qui sont, dit-il, « les domaines que lui ont légués ses pères » ; quant au pays Décamé récemment envahi, il ne le quittera que lorsque notre départ de Porto-Novo rendra la sécurité à sa capitale.

En même temps que nous apprenions la réception de ce document par le colonel, nous étions informés du renforcement des contingents qui enserrent Kotonou, 2,000 guerriers ont rallié les troupes campées à Godomey et à Abomey.

Dans la nuit du 23, une colonne ennemie est même venue en reconnaissance à peu de distance des palissades.

Les Anglais en Afrique

Les anglais règlent plus vivement que nous leurs affaires coloniales.

Les nouvelles qui parviennent de Lagos annoncent le succès complet de leurs opérations contre les Jébus.

Les Jébus ont été complètement battus, après quatre journées de combats et de poursuites. Ils ont perdu plus de 1,500 hommes et leur roi a été pris.

La colonne anglaise n'a perdu que quatre soldats blancs, 4 officiers et 45 hommes, blessés.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le Programme des Fêtes

Un télégramme parvenu à la préfecture lundi, dans la matinée, dit que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, arrivera à Cahors, samedi soir, par le train de 8 heures 40.

Des modifications seront par suite apportées au programme des fêtes, en ce qui concerne la soirée de samedi.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le mercredi 29 juin courant, à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

Nomination des Rosières.
Fabrique de conserves de viandes pour l'armée. — Communication.
Rapports des commissions.

La fabrique de conserves

Voici la pétition qui sera remise par les soins du Comité central de la Fédération des travailleurs de Cahors, à M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique :

Monsieur le Ministre,

Les Chambres syndicales ouvrières de Cahors, se faisant l'interprète de la population de cette ville, ont voulu profiter de votre passage pour soumettre au gouvernement les justes doléances de la classe laborieuse cadurcienne.

Vous connaissez sans doute déjà, Monsieur le Ministre, la triste situation qui nous est faite par la disparition des vignobles qui étaient autrefois l'unique fortune du pays. Cette situation s'est aggravée depuis l'achèvement des grands travaux publics, et beaucoup d'entre nous sont obligés de s'expatrier pour trouver du travail ce qui n'arrive presque jamais, car la plupart de nos émigrants reviennent au pays. Notre ville, totalement privée d'industrie, pouvant nourrir tous les ouvriers qu'elle renferme, avait demandé la création dans son enceinte d'une manufacture de tabacs. Il lui fut alors répondu que le nombre de ces établissements était déjà trop élevé et que par suite, il était impossible de faire droit à sa demande. Cependant, le gouvernement lui assurait de la faire profiter de la première création de manufactures d'Etat.

Or, Monsieur le Ministre, vous savez comme nous, que votre collègue de la guerre, Monsieur de Freycinet, a l'intention de créer deux fabriques de viande pour l'armée. La ville de Cahors s'est mise sur les rangs et a demandé qu'on la fasse profiter d'une de ces fabriques.

An cours des démarches qu'elle a faites, de grandes espérances lui ont été données et s'est acquise l'appui de personnages très influents. Nous avons cru, cependant devoir venir demander le vôtre qui nous sera d'un grand concours si, comme nous l'espérons, vous voulez bien nous laisser ce gage durable de votre passage parmi nous.

Nous sommes donc venus, Monsieur le Ministre, vous prier de vouloir bien appuyer la demande de la ville de Cahors auprès de votre éminent collègue, M. de Freycinet, ministre de la guerre.

Comptant que vous voudrez bien faire bon accueil à notre prière,

Nous vous prions d'agréer, au nom de la population ouvrière de Cahors, l'hommage de notre profonde reconnaissance.

Au 7^e de ligne

M. Martin de la Bastide, lieutenant au 156^e de ligne, passe au 7^e de la même arme.

17^e corps d'armée

Le général de Cools, membre du conseil supérieur de la guerre, est arrivé à Toulouse pour inspecter les services de la mobilisation du 17^e corps d'armée, qu'il est appelé à commander en cas de guerre.

Musique militaire

Le concert militaire aura lieu, jeudi, sur la Place d'Armes, à l'heure habituelle.

Rectification

C'est par erreur que l'on a annoncé que les travaux de rechargement de la route nationale n° 140, devait avoir lieu le 12 juillet. Elle aura lieu le 13 juillet à 2 h. du soir.

Conseil de Préfecture

Séance du 24 juin

Corn. — Le sieur Sales proteste contre l'élection du sieur Auguste Navet, qui, condamné par le tribunal correctionnel de Cahors à 16 fr. d'amende avec application de la loi Béranger, a été élu conseiller municipal.

Le conseil, considérant que la condamnation à 16 fr. d'amende avec application de la loi Béranger ne rentre pas dans le cas d'incapacité prévu par la loi, que c'est donc avec raison que ce candidat a été proclamé élu,

Considérant que c'est à tort qu'il a été proclamé 11 conseillers municipaux, le nombre des conseillers à élire n'étant que 10, il y a donc lieu d'annuler l'élection du sieur Sales, onzième élu, Arrête : La protestation du sieur Sales est rejetée et son élection annulée.

Thédirac. — La protestation des sieurs Laborie et autres, contre les opérations électorales du 8 mai dernier, est rejetée.

Creysse. — Les sieurs Paret et autres conseillers municipaux protestent contre l'élection, comme maire, du sieur Matherre, dont l'élection comme conseiller municipal a été invalidée par le conseil de préfecture. Le sieur Matherre s'étant pourvu devant le conseil d'Etat, le conseil rejette la protestation.

Sénaillac (Lauzès). — L'élection du sieur Lacroix, comme maire, est annulée, et le sieur Juge est proclamé maire.

Saint-Matré. — La protestation des sieurs Courrech et autres conseillers contre l'élection du maire, M. Jordy, est rejetée.

Felzins. — Le conseil rejette la protestation. Les protestations de Goujounac et de Lascabanes contre l'élection du maire et de l'adjoint de ces communes ont été retirées par les protestataires.

Les lauréats du concours de Rodez

Voici les noms des compatriotes proclamés lauréats de ce concours.

RACES DES CAUSSES DU LOT

Males. — 1^{er} prix : 150 fr. (n° 354). — M. Delfour Joseph, à Alvignac.
2^e prix : 100 fr. (n° 362). — M. Judicis Jean-Pierre, à Bagnac.

Prix supplémentaire et 75 fr. (n° 364). — M. Lavergne Antoine, à Alvignac.
Femelles. — 1^{er} prix : 125 fr. (n° 370). — M. Delfour Joseph.

Prix supplémentaire et 75 fr. (n° 373). — M. Lavergne Antoine.
Prix supplémentaire et 50 fr. (n° 376). — M. de Verninac.

M. de Verninac a obtenu un 2^e prix de 100 fr. pour les races étrangères diverses pures.

M. Delfour Joseph a obtenu un objet d'art, prix d'ensemble.

M. de Verninac, de Sarrazac, ont obtenu 6 médailles d'argent, une de bronze et 50 fr. pour l'ensemble de leur exposition.

M. Calmon Jean, de Corn, a obtenu un 2^e prix médaille d'argent grand module pour ses vins de la récolte de 1891.

M. de Verninac, une médaille d'or (1^{er} prix) ; M. Delbreil Scipion, à Luzach, une médaille de bronze (3^e prix), pour leurs vins antérieurs à 1891.

M. Delbreil Scipion, une médaille d'or, M. de Verninac, une médaille d'or pour leurs produits agricoles.

Une médaille d'argent et 30 fr. à M. Brival Martial, ouvrier agricole chez M. de Verninac. Une somme de 15 fr. a été décernée à M. Jérémie, berger chez M. Judicis.

Sauvetage

Lundi, vers 7 heures 1/2 du soir, le sieur Bancal Ernest, âgé de 23 ans, ajusteur à la C^{ie} d'Orléans, était allé se baigner près du Moulin du Périé. Le fils Balmes Ernest qui se baignait également à peu de distance, vit Bancal disparaître sous l'eau, il courut à son secours, et le ramena non sans peine près du bord. Les sieurs Avezou, serrurier et Soulié, visiteur à la Gare, lui prêtèrent la main pour le sortir de l'eau.

Le sieur Bancal, était presque évanoui, mais après quelques soins, il put rentrer à son domicile.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 13 juin

Présidence de M. COMBARIEU, directeur semestriel. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il donne ensuite lecture de la statistique des décès pour l'année 1891, par M. le docteur Lebœuf. Il rend compte de la visite à Cahors de la Société archéologique du Midi de la France.

M. Combarieu donne connaissance de la notice nécrologique du M. Baudel, ancien directeur de la Société des Etudes, dont il avait été précédemment chargé. Il est décidé que cette notice sera insérée dans le prochain fascicule du Bulletin.

M. Greil, au nom de l'abbé Taillefer, membre correspondant, lit une copie du testament de Hugues de Salviac. Cet acte date du 11 juillet 1311, il a été passé à Goujounac et retenu par Aymeric Patrici, notaire. Il est extrait d'une liasse de parchemins notés : parchemins à conserver.

Le Président,

L. COMBARIEU

Le Secrétaire,

Joseph BLANC.

Rigeac

LES EAUX NOIRES

Nous avons parlé, à plusieurs reprises, du déversement dans la rivière du Célé des résidus d'acide gallique, provenant des usines de Maurs (Cantal), et fait connaître les plaintes des riverains, relatives à la destruction des œufs de poissons avant leur éclosion.

Mais aujourd'hui nous devons ajouter que le déversement de ce liquide, opéré dans la soirée de jeudi, a produit un effet désastreux sur les petits poissons, provenant du dernier frai, et qui avaient été épargnés jusqu'à ce jour.

Ce déversement avait dû être considérable, puisqu'il nous a été permis de constater que, pendant les journées de vendredi et de samedi, les eaux étaient aussi noires que l'encre ; à tel point, que nos ménagères ont refusé de s'en servir.

L'administration municipale elle-même, émue de cet état de choses, a fait dresser un procès-verbal de constatation, pour prendre ultérieurement telle décision que de droit.

Mais nous persistons à demander une intervention énergique de l'administration préfectorale.

St-Géry

Mordus par des chiens. — Plusieurs chiens atteints d'hydrophobie viennent de jeter le plus grand émoi au sein de notre population. Les nommés Baptiste Clary, briquetier et Léon Minihot, boulanger, tous deux domiciliés aux Masseries, section et commune de St-Géry, ont été mordus par leurs propres chiens et viennent de partir pour l'institut Pasteur. Il court même le bruit qu'il y aurait une troisième victime, une femme, mais nous ne donnons ce dernier fait que sous toutes réserves.

Duravel

Un jeune homme nommé Sylvain Labelle, a arrêté, ces jours derniers, un cheval emporté, évitant ainsi de graves accidents.

Nos sincères félicitations.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite et fin)

Confiture de framboises. — Elle se fait tout à fait comme la gelée de groseilles ; on la laisse cuire cinq minutes de plus.

Confiture de prunes. — On en fait de plusieurs sortes ; la plus commune est la marmelade. On prend des prunes bien mûres, on les ouvre en deux parties pour ôter le noyau, puis on les met sur le feu dans une bassine de cuivre non étamée.

Quand elles sont assez cuites pour que la peau se détache facilement de la pulpe, on passe celle-ci dans un tamis de crin, à l'aide du pilon, de manière qu'il ne reste plus que les peaux sans valeur. Lorsqu'on a obtenu toute la pulpe, on la pèse et l'on y ajoute une quantité égale de sucre concassé. On laisse reposer pendant une heure en remuant de temps en temps, puis on place le mélange sur un feu doux d'abord, que l'on active peu à peu, et on laisse cuire dix minutes au plus après que l'ébullition a commencé.

On met ensuite la marmelade dans les pots.

Gelée de pommes. — Confiture très saine et très délicate. Il faut choisir les pommes bien saines et pas trop mûres.

On les essuie bien, on les coupe en deux sans les peler, en ôtant seulement les queues, on les jette à mesure dans une casserole remplie d'eau bien claire, acidulée avec du jus de citron. Après les avoir laissées tremper quelques instants, on jette l'eau et on la remplace par de l'eau claire dans laquelle elles doivent baigner complètement. On pose la casserole sur un feu vif et on laisse cuire.

Lorsque les pommes sont cuites, mais sans être réduites à l'état de marmelade, on verse le tout sur un tamis. On laisse égoutter quelques instants, on pèse le jus, que l'on renverse dans la casserole tarée d'avance, et l'on y ajoute son poids de sucre concassé. On y ajoute le jus d'un citron en ayant soin de n'y laisser tomber les pépins

et l'on met la casserole sur un feu ardent pour laisser bouillir pendant un quart d'heure au plus.

Au bout de ce temps, on retire du feu pour verser dans les pots.

Gelée de coings. — On fait la gelée de coings comme celle de pommes ; mais il faut avoir soin d'ôter les pépins qui nuiraient à la qualité de la gelée.

Confitures de poires. — On choisit les espèces fondantes et sucrées ; on pèle les poires avec soin, on les coupe en quartiers et on enlève les pépins et les parties pierreuses ; on pèse les fruits et on les met dans une terrine avec un poids égal de sucre concassé ; puis on laisse macérer pendant six heures à la cave en remuant de temps en temps. Quand le sucre est fondu, on place le tout dans une bassine sur un feu doux et on le remue fréquemment. La cuisson doit durer au moins une heure. Quand les poires paraissent bien cuites, ce que l'on voit à leur transparence, on met la confiture en pots.

Ces confitures sont encore plus délicates si l'on y ajoute un peu de vanille coupée en morceaux

Liqueur de genièvre

Dans un litre d'eau-de-vie blanche, faire infuser pendant deux jours un grand verre de baies de genièvre vertes, la moitié d'un citron et une pincée de safran. Au bout de deux jours, le passer dans un linge et mêler le tout à un sirop avec trois quarts de livre de sucre par litre.

CORNICHONS

Les cornichons ne sont autre chose, chacun le sait, que des concombres jeunes.

Pour les conserver toujours verts, on emploie le moyen suivant :

Prenez quatre ou cinq kilog. de cornichons bien petits ; essuyez-les bien, coupez le bout de la queue et faites-les tremper dans un plat d'eau avec un demi-verre de sel ; remuez de temps à autre avec précaution ; après 24 heures jetez l'eau et versez dessus quantité suffisante de vinaigre bouillant ; recouvrez et laissez infuser ainsi autres vingt-quatre heures.

Au bout de ce temps, retirez le vinaigre que vous faites bouillir dans un vase de cuivre non étamé et où vous jetez les cornichons au moment de l'ébullition, et après les avoir bien remués, retirez-les et laissez refroidir. Mettez alors dans les pots où vous devez les garder, ajoutez-y estragon, petits oignons, piments, ail ; remplissez les pots de vinaigre, de manière que tout baigne et couvrez avec précaution.

Ils peuvent être servis au bout de quinze jours.

Soudure des métaux

Découpez dans un feuille d'étain une pièce de la grandeur des parties à souder, trempez une barbe de plume dans une solution de sel ammoniac et mouillez la surface du métal ; placez-les alors dans leur position avec de l'étain au milieu et mettez-les ainsi arrangées sur un morceau de fer assez chaud pour fondre l'étain. Lorsqu'elles seront refroidies, les surfaces seront solidement soudées.

Moyen de découper le verre

Pour découper le verre suivant une figure donnée, faites une entaille au moyen d'une lime sur le bord d'un morceau de verre ; prenez ensuite un bout de tringle en fer, et faites-le rougir au feu ; puis promenez-le lentement, à partir de l'entaille sur la surface du verre dans la direction voulue ; la fêlure suivra la direction du fer.

J. MEULET,

Instituteur public à Carluac.

BULETIN FINANCIER

du 27 Juin 1892

Au début, on a repris assez vigoureusement sur des achats du comptant, mais tout en restant mieux que samedi ; on a réagi sur les plus hauts cours.

Il y a lutte en vue de la liquidation. Londres est un peu faible. L'argent se resserre sur cette place.

Le 3 0/0 finit à 98.82 1/2 après 99.05.

Les variations sont insignifiantes sur les institutions de crédit. Le Foncier est à 1143.75. Un peu de mieux sur la Banque de Paris à 665. Le Crédit Lyonnais se négocie à 786.25.

Le Suez est à 2818.75.

L'action des Cirages Français est demandé à 450.

On co e 665 sur les Châlets de commodité.

L'Italien est mieux tenu à 92.75. Le cours de 93 a été un moment dépassé. L'Extérieure faiblit à 65 5/8 et entraîne les autres fonds.

En Banque, la Morena fait bonne contenance à 123.50

La part de Soufres Romains est ferme à 230.

Nous avons annoncé le paiement au 1 Juillet de 12.50 coupon des obligations du chemin de fer de Puerto-Santa-Maria à San-Lucar de Bana-mada.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot et de l'Aveyron pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Rodez le mercredi 6 juillet à 5 h. 25 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac, Maurs, Figeac et Montvalent.

Au retour le départ de Paris aura lieu le vendredi 15 juillet à 2 h. du soir.

Prix des places, aller et retour (Timbre quittance de 0,10 c. non compris)

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e classe, 48 fr. ; 3^e classe, 33 fr.

De Maurs, Figeac, Montvalent et des stations intermédiaires à Paris, 2^e classe, 44 fr. ; 3^e classe, 30 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 5 juillet à 6 h. du soir.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le mardi 12 juillet à 6 h. 30 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénélon, Cazoulès, Cressé-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribeyrac, Périgueux, La Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 21 juillet à 2 h. soir.

Prix des places, aller et retour (Timbre quittance de 0,10 c. non compris)

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque,

Cahors, Lamothe-Fénélon, Sauveterre, de Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires à Paris : 2^e classe, 45 fr. ; 3^e classe, 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Cazoulès, Cressé-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, St-Pardoux-la-Rivière, La Coquille et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe, 36 fr. ; 3^e classe, 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 11 juillet à 6 heures du soir.

A partir du 1^{er} juillet prochain, le train express de Paris pour Cahors, Montauban, Toulouse est accéléré. Il partira de Paris à 8 heures soir au lieu de 7 h. 40 et arrivera à la même heure à Cahors.

Le train omnibus de Paris arrivera à Brive à 6 heures 38 matin, son départ sur Cahors est avancé de 7 h. 55 à 6 h. 50 afin de le mettre en correspondance avec Montauban, Toulouse et Cette.

La station de Rocamadour sera desservie par un express dans chaque sens. Un train omnibus est établi entre Capdenac et Brive, dans chaque sens.

Itinéraire de ces trains

Capdenac, 7 heures 15 matin.
Brive, 10 heures 21 matin.
Brive, 7 heures 10 soir.
Capdenac, 10 heures 6 soir.

Au départ de St-Denis-près-Martel le train partant actuellement à 9 h. 24 matin est avancé à 6 h. 55 matin afin de lui donner à Souillac la correspondance sur Cahors et Montauban et de mettre Martel en relation avec Gourdon et Cahors.

Le train partant de St-Denis à 10 h. 20 matin prendra des voyageurs jusqu'à Bretenoux.

Le train partant de Souillac à 10 h. 30 matin prendra des voyageurs jusqu'à Saint-Denis où il correspondra avec l'express se dirigeant sur Paris.

L'arrêt de Bétaille, situé entre Puybrun et Vayrac, sera desservi par un train de plus dans chaque sens.

BILLETS D'ALLER et RETOUR de FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblat-Nérès (Nérès), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non primés.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la compagnie, à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

On ne parle pas du Cresson, sans ajouter l'épithète *santé du corps* ; c'est à son action dépurative qu'est due la vieille réputation du Sirop antiscorbutique. M. GRIMAULT ET Cie sont parvenus à rendre le SIROP DE RAIFORT IODÉ (sirop antiscorbutique composé) beaucoup plus actif en combinant avec les sucs du cresson une nouvelle quantité d'iode ; c'est un médicament populaire pour les enfants lymphatiques, souffrant de glandes au cou, atteints d'éruptions de la peau, de la tête, du visage et privés d'appétit.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Partout.

Vous éprouvez des renvois de gaz, des nausées des maux de tête, de la somnolence, de la constipation, le ventre est ballonné ; ces divers maux sont la preuve absolue que la digestion est mauvaise ; deux Perles de Pepsine pure de Chaptal, prises aux repas, ont de suite raison de ces accidents.

Un bon conseil

Si vous manquez d'appétit, si la langue est chargée, la tête lourde, soyez certain que les muqueuses de l'estomac et des intestins sont chargées de bile et de glaires. Dans ce cas, ne mettez aucun retard, ayez recours aux excellentes **Pilules Gicquel**. Sous leur heureuse influence l'appétit reparaitra bien vite, les digestions deviendront faciles, les maux de tête, les étourdissements disparaîtront comme par enchantement.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

De Paris à Toulouse						De Toulouse à Paris							
	Expr. 1 ^{re} cl.	Expr. 2 ^e cl.	Expr. 3 ^e cl.	Expr. 1 ^{re} cl.	Expr. 2 ^e cl.	Expr. 3 ^e cl.	Expr. 1 ^{re} cl.	Expr. 2 ^e cl.	Expr. 3 ^e cl.	Expr. 1 ^{re} cl.	Expr. 2 ^e cl.	Expr. 3 ^e cl.	
PARIS.....	départ.	12 ^h 10 ^m	6 ^h 21 ^m	7 ^h 40 ^m	5 ^h 8 ^m	5 ^h 17 ^m	TOULOUSE.....	départ.	2 ^h 30 ^m	6 ^h 30 ^m	7 ^h 30 ^m	9 ^h 15 ^m	
BRIVE.....	arrivée.	12 40	6 21	7 40	5 8	5 17	MONTAUBAN.....	2 24	4 30	7 30	7 30	10 50	
	départ.	1 10	6 45	7 50	5 17	5 17	Fonneuve.....	—	4 43	—	—	7 43	
Noailles.....	1 25	—	8 5	—	7 20	—	Albias.....	—	4 51	—	—	7 51	
Chasteaux.....	1 35	—	8 15	—	7 30	—	Réalville.....	—	4 59	—	—	7 59	
Gignac-Cressensac.....	1 48	—	8 28	—	7 43	—	Caussade.....	3 49	5 11	7 58	—	8 11	
SOUILLAC.....	arrivée.	2 8	7 26	8 48	5 58	8 3	Borredon.....	—	5 21	—	—	8 21	
	départ.	2 14	7 29	8 53	6 1	8 11	Montpezat.....	—	5 38	—	—	8 38	
CAZOULÈS.....	arrivée.	2 21	—	9 »	—	8 18	Lalbenque.....	—	5 53	—	—	8 54	
	départ.	2 22	—	9 1	—	8 21	Cieurac.....	—	6 1	—	—	9 2	
Lamothe-Fénélon.....	2 35	—	9 14	—	8 34	—	Sept-Ponts.....	—	6 13	—	—	9 14	
Nozac.....	2 45	—	9 24	—	8 44	—	CAHORS.....	arrivée.	4 32	6 21	8 46	9 22	
GOURDON.....	3 »	8 »	9 36	6 32	8 58	—		départ.	4 38	6 30	8 54	9 30	
Saint-Clair.....	3 10	—	9 46	—	9 8	—	Espère.....	—	6 44	—	6 5	9 44	
Dégagnac.....	3 22	—	9 58	—	9 20	—	Saint-Denis-Catus.....	—	6 57	—	6 33	9 57	
Thédirac-Peyrilles.....	3 33	—	10 9	—	9 31	—	Thédirac-Peyrilles.....	—	7 11	—	6 48	10 11	
Saint-Denis-Catus.....	3 45	—	10 20	—	9 43	—	Dégagnac.....	—	7 20	—	6 57	10 20	
Espère.....	3 54	—	10 29	—	9 52	—	Saint-Clair.....	—	7 29	—	7 6	10 29	
CAHORS.....	arrivée.	4 5	8 41	10 40	7 13	10 3	GOURDON.....	5 23	7 44	9 43	7 23	10 43	
	départ.	4 20	8 47	—	7 20	10 14	Nozac.....	—	7 53	—	7 32	10 52	
Sept-Ponts.....	4 31	—	—	—	7 37	10 24	Lamothe-Fénélon.....	—	8 2	—	7 42	11 1	
Cieurac.....	4 47	—	—	—	7 55	10 38	CAZOULÈS.....	arrivée.	—	8 11	—	7 52	11 10
Lalbenque.....	4 56	—	—	—	8 4	10 45		départ.	—	8 13	—	7 54	11 12
Montpezat.....	5 7	—	—	—	8 15	10 55	SOUILLAC.....	arrivée.	5 47	8 20	10 7	8 2	11 19
Borredon.....	5 20	—	—	—	8 29	11 8		départ.	5 50	8 25	10 11	8 8	11 25
Caussade.....	5 31	9 31	—	8 4	8 40	11 18	Gignac-Cressensac.....	—	8 54	—	8 40	11 54	
Réalville.....	5 40	—	—	—	8 50	11 27	Chasteaux.....	—	9 5	—	8 51	12 4	
Albias.....	5 48	—	—	—	8 58	11 35	Noailles.....	—	9 13	—	9 »	12 12	
Fonneuve.....	5 56	—	—	—	9 7	11 43	BRIVE.....	arrivée.	6 32	9 28	10 55	9 16	12 27
MONTAUBAN.....	6 11	9 58	—	8 30	9 23	11 53		départ.	7 1	—	11 5	—	12 49
TOULOUSE.....	arrivée.	7 55	11 10	—	9 29	1 30s.	PARIS.....	arrivée.	4 37 ^m	—	10 21 ^m	—	11 38 ^s .

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine; C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 49 pages paraissant chaque semaine

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMARCAULT & C^{ie} 61, Rue de Rennes, PARIS

chez les LIBRAIRES DEMANDEZ tous les LIBRAIRES à l'imprimerie Layton, rue du Lyocé (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT